

**Direction Générale**

Réf. : SH / MLM / EB / CG

N° 2023-275

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VANDŒUVRE

---

### Arrêté municipal ordonnant le placement d'un animal dans un lieu de dépôt pour divagation

**Le Maire de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L.211-21,

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Considérant qu'une tortue de l'espèce *Testudo graeca* (Tortue grecque) non identifiée, sans propriétaire connu, se trouve en état de divagation sur le territoire de la commune de Vandœuvre les Nancy,

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La tortue de l'espèce *Testudo graeca* (Tortue grecque) non identifiée, sans propriétaire connu, est placée dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celle-ci, conformément à l'article L.211-21 du code rural et de la pêche maritime, à savoir le centre de soins de la faune en Lorraine à VALLEROY (54).

**ARTICLE 2 :** A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés au lieu de dépôt désigné ci-dessus, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire auprès du maire de la commune de VANDŒUVRE-LES-NANCY, où l'animal a été saisi, il sera alors considéré comme abandonné et le maire le cédera au centre de soins de la faune en Lorraine à VALLEROY (54).

**ARTICLE 3 :** Les frais afférents aux opérations de garde de l'animal seront à la charge du propriétaire ou, à défaut d'un propriétaire connu, à la charge du centre de soins de la faune en Lorraine à VALLEROY (54).

**ARTICLE 4** : Le Maire de la commune de VANDŒUVRE-LES-NANCY est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet. La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois, suivant la présente notification, devant le tribunal administratif de Nancy. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été affichée en Mairie.

Le Maire,  
Stéphane HABLOT



STEPHANE HABLOT  
2023.06.28 08:37:26 +0200  
Ref:20230626\_160719\_1-4-O  
Signature numérique  
le Maire

Stéphane HABLOT